

**PETR PAYS TOLOSAN**  
**Procès-verbal du Conseil Syndical n°17 – 20 mars 2024 à 18h30**  
**Salle des fêtes – Villematier**

**Votants :**

**C3G :** Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Thierry PORTES, Thierry CASTET, André FONTES, Isabelle GOUSMAR, Pierrette JARNOLLE

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAIRE,

**CCF :** Michel BEGUE, Philippe CAUVIN, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Serge TERRANCLE, Pierre JEANJEAN

**CCHT :** Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Yvan GONZALEZ,

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Jean Michel MICHELOT

**Absents ayant donné pouvoir :** /

**Nombre de délégués :** 47

**Quorum :** 24

**Date de convocation :** 12/03/2024

**Membres présents :** 30

**Pouvoir :** /

**PREAMBULE**

Le président remercie monsieur le maire de Villematier d'accueillir ce Conseil Syndical dans sa commune.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du conseil syndical, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président demande à l'un des membres de l'assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance.

**Monsieur Thierry CASTET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

## **2. Approbation du compte rendu du conseil syndical n°16 du 6 décembre 2023**

Le président demande aux membres du conseil syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du conseil syndical du 6 décembre 2023, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

**Adopté à l'unanimité**

## **FINANCES**

### **3. Délibérations : Compte de Gestion – Compte Administratif 2023**

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

#### **3.1. Délibération : Compte de Gestion 2023**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2023 est soumise au vote du Conseil Syndical

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

36000 - PETR PAYS TOLOSAN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 240,24		-3 500,17		-2 259,93
Fonctionnement	95 317,43		-68 991,81		26 325,62
<b>TOTAL I</b>	<b>96 557,67</b>		<b>-72 491,98</b>		<b>24 065,69</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>96 557,67</b>		<b>-72 491,98</b>		<b>24 065,69</b>

Adopté à l'unanimité

### 3.2. Compte administratif 2023

Le président se retire, monsieur Patrice Lagorce prend la présidence de séance. Il présente le Compte Administratif 2023.

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	453 533,61	G	384 541,80
	Section d'investissement	B	9 606,08	H	6 105,91
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	95 317,43 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 240,24 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>463 139,69</b>	= G+H+I+J	<b>487 205,38</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	453 533,61	= G+I+K	479 859,23
	Section d'investissement	= B+D+F	9 606,08	= H+J+L	7 346,15
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>463 139,69</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>487 205,38</b>

#### Section Fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
FONCTIONNEMENT		
Ch. 011	Charges à caractère général	151 428,50 €
Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	271 026,15 €
Ch. 65	Autres charges de Gestion courante	26 878,04 €
Ch. 042	Dotations aux amortissements	4 200,92 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement :</b>		<b>453 533,61 €</b>

002	Excédent antérieur	95 317,43 €
Ch. 013	Atténuation de charges	9 285,00 €
Ch. 74	Dotations, subventions et participations	373 707,04 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	2,36 €
Ch. 77	Produits exceptionnels	1 547,40 €
Total Recettes de Fonctionnement :		479 859,23 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		26 325,62 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023		

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître un déficit de financement de 68 991,81 € à la section de fonctionnement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2023 à un excédent cumulé de 26 325,62 € à la section de fonctionnement.

### Section Investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2023		
INVESTISSEMENT		
Ch. 21	Immobilisation Corporelles	9 606,08 €
Total Dépenses d'Investissement :		9 606,08 €
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 240,24 €
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 904,90 €
Ch. 40	Amortissements	4 200,92 €
Total Recettes d'Investissement :		7 346,15 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-2 259,93 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023		

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître un déficit de financement de 3 500,17 € à la section d'investissement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2023 à un excédent cumulé de 2 259,93 € à la section d'investissement.

**Adopté à l'unanimité**

### 3.3. Résultat

Le résultat de fonctionnement total cumulé fin 2023 est de 26 325,62 €. La section d'investissement clôture sur un déficit de 2 259,93 €.

Il est proposé d'affecter 2 259,93 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ramenant le montant disponible en fonctionnement à 24 065,69 €.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire 2024 présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le Président rappelle que la loi NOTRe introduit le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf. Annexe) qui constitue la première étape de la procédure budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire et conditionne le vote du Budget Primitif.

Il informe que le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter les orientations générales du budget de l'exercice 2023.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Nous allons détailler point par point le Rapport d'Orientation Budgétaire que vous avez reçu pour la tenue de ce conseil syndical

Le président précise que sera présenté le ROB avec une première partie dédiée à la structure puis le bilan des actions 2023 et les perspectives 2024.

##### **A-présentation générale de la structure**

Le président rappelle que le PETR est composé de 73 communes, pour 5 EPCI et 128 346 habitants.

Il insiste sur l'intérêt de cette structure qui est relais de proximité des fonds européens LEADER et régionaux et pour deux EPCI, Coteaux du Girou et Coteaux de Bellevue pour l'Etat.

Mylène Monceret intervient sur le sujet des contractualisations et plus précisément sur le LEADER en évoquant les retards d'instruction des demandes de paiement sur le programme 2014-2022 ainsi que sur le lancement prochain du nouveau programme LEADER 2023-2027.

Sur ce sujet précis, le président informe les membres présents de sa participation à la rencontre des GAL d'Occitanie le 19 mars 2024 où il est intervenu pour demander à la présidente de Région de trouver une solution à l'exclusion partielle du nouveau programme LEADER de 16 communes du Pays Tolosan. Il évoque une réponse imprécise de la présidente de Région qui malgré tout a répondu qu'il sera étudié une solution à ce cas précis. Il conviendra d'être vigilant et de relancer la région sur ce sujet.

Monsieur Gérard Guerci intervient en demandant si les communes concernées se sont mobilisées sur le sujet.

Le président rappelle qu'un courrier signé par l'ensemble des communes exclues a été envoyé à la présidente de Région. La mobilisation peut se poursuivre avec des sollicitations individuelles si des communes le souhaitent.

Virginie Clavel fait un état bilan du nouveau contrat de l'Etat qui pour accélérer la relance et accompagner les territoires à la prise en compte des enjeux du changement climatique, a lancé un nouveau Contrat : le Contrat de Réussite et de Transition Ecologique. D'une durée de 6 ans, 2021 – 2026, le PETR a été mandaté par deux EPCI, la C3G et la CCCB pour suivre et animer ce dernier. Sur la maquette 2022-2023, ce sont 17 opérations soutenues pour un montant de 2 740 577€.le Contrat de Réussite

Elle poursuit son intervention sur le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée signé le 19 décembre dernier. Elle informe que la Région Occitanie a renouvelé sa confiance aux relais de proximité que sont les PETR.

Elle précise que le PETR assure un rôle de coordination avec les communes et les EPCI notamment pour identifier l'ensemble des projets à inscrire au contrat (en lien avec la conférence des Maires) et les cofinanceurs : Europe, Etat, Départements

Il assure aussi un rôle d'accompagnement des porteurs de projets en soutien aux EPCI dans la définition des projets, de l'identification des dispositifs et du montage des dossiers de demandes de subvention.

Enfin, elle alerte sur le caractère obligatoire pour tout projet souhaitant solliciter une aide de la Région de demander l'inscription de ce dernier dans la maquette du PETR. Les dossiers doivent être complets en juin et les travaux des opérations proposées devront obligatoirement commencer dans l'année de dépôt du dossier.

## **B – Bilan actions 2023**

### **Actions 2023**

Le président introduit la seconde partie du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il présente les actions engagées en 2023. Le PETR Pays Tolosan a porté en 2023 quatre opérations pour lesquelles des dépenses ou des recettes n'ont pas été versées ou encaissées et donc présentées sur le budget prévisionnel 2024.

1. ENERGIE : Conseil en Energie
2. TOURISME : Routes du Patrimoine
3. ALIMENTATION : Projet Alimentaire de Territoire
4. JEUNESSE ET ENVIRONNEMENT : Propulseur Fablab

### **2A - Action 1 - Joel CAMART présente et fait le bilan du service de Conseil en Energie.**

Il rappelle l'intérêt de ce service qui est mis à disposition de toutes les communes du PETR Pays Tolosan. Il vise à mutualiser à l'échelle du PETR, un expert sur les sujets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans un contexte de hausse du coût de l'énergie et des opportunités de financements des travaux de rénovation énergétique.

Il présente quelques actions menées par le conseiller en énergie pour mieux visualiser ses missions et l'accompagnement qu'il peut proposer.

Premier exemple, la commune de Caubiac dans les Hauts Tolosans qui a pu bénéficier d'un accompagnement à l'étude de la rénovation énergétique des logements communaux et de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.

Ou encore la réalisation d'un bilan énergétique de la consommation de l'ensemble du patrimoine foncier de la commune de Saint Marcel Paulel. Ce rapport se révèle être une aide à la décision quant aux futurs investissements à engager et priorités au regard des recommandations du rapport.

Il précise le plan de financement de cette action, avec un financement du Fonds Vert de 20 000 euros, une aide du LEADER sollicitée de 12 000 euros et d'un autofinancement de 8 000 euros.

## **2B- Action 2 – Véronique MILLET présente et fait le bilan du projet des routes du patrimoine.**

Elle rappelle que ce projet fait suite à l'organisation du séminaire tourisme en Pays Tolosan en février 2022. Plusieurs pistes d'actions avaient été proposées. Une action/projet pour la mise en valeur du Patrimoine qui nous aura permis d'engager le projet des Routes du Patrimoine et une action sur l'étude d'une dorsale pédestre et/ou à vélo en Pays Tolosan qui a été engagé fin d'année précédent et qui est cours sur cette année 2024.

Chaque Livret propose un itinéraire différent, offrant une variété d'options pour explorer le patrimoine local. Production de 3 livrets/chapitres avec 2 points de départ différents. Un Chapitre Hauts Tolosan, un Chapitre Girou et Coteaux Bellevue et un Chapitre Val'Aigo et Frontonnais.

Elle précise le plan de financement de cette action, avec une aide du LEADER sollicitée de 12 956,16 euros et un autofinancement de 7 287,84 euros.

## **2C- Action 3 – Virginie Clavel présente et fait le bilan du Projet Alimentaire de Territoire (PAT).**

Elle précise ce qu'est un Projet Alimentaire de Territoire, une stratégie ou programme issu de la loi Avenir pour l'agriculture de 2014. Elle rappelle que c'est en juillet 2022 que notre territoire a été officiellement reconnu et labélisé par le ministère de l'Agriculture comme territoire PAT de niveau 1. Cette reconnaissance nous a permis d'être éligible à l'AAP mesure 13B qui finance actuellement 9 porteurs de projets pour plus de 300 000€ sur notre territoire. La stratégie PAT c'est aussi une animation locale pour impulser des projets et initiatives en lien avec 4 axes définis, 1 adaptation de l'agriculture aux enjeux de demain, 2 Approvisionnement qualitatif et local de nos restaurations collectives, 3 accès à une alimentation équitable et enfin en 4 la promotion de l'alimentation comme levier de développement local. Elle informe que sont détaillés synthétiquement dans le ROB les projets financés dans le cadre du PAT. Ces exemples montrent le caractère concret de ce programme et son intérêt à continuer à l'animer.

Elle argue que la reconnaissance du ministère de PAT de niveau 1 se termine en juillet 2025 et qu'il conviendra sur cette fin d'année de candidater et de se positionner sur une labélisation de niveau 2. La commission agriculture se réunira sur ce sujet dans les prochains mois.

Elle précise le plan de financement de cette action, une aide sollicitée auprès du LEADER de 16 143.52 euros, de l'Etat de 9 238.87 € et un autofinancement de 31 727.98 euros.

## **2D- Action 4 – Anne Sophie PILON présente et fait le bilan du Fablab itinérant le propulseur.**

Elle rappelle que la manifestation intitulée « Projette-toi vert... en Pays Tolosan » visait à sensibiliser les jeunes au travers du média artistique cinématographique et de l'outil numérique Fablab du Propulseur aux enjeux du changement climatique.

Le projet a permis l'accueil de 5 étapes du propulseur FABLAB en 2023 et la projection des 5 films pédagogiques sur l'environnement pour clôturer chaque étape.

- 27 février au 3 mars - Buzet sur Tarn
- 24 avril au 28 avril - Bouloc
- 02 mai au 05 mai - Castelmaurou
- 28 août au 01 septembre - Le Castera
- 23 octobre au 27 octobre – Verfeil

Elle précise le plan de financement de cette action, une aide sollicitée auprès du LEADER de 10 421.96 euros et un autofinancement de 5 862.36 euros.

## **C- Prospectives 2024 -**

### **3A – actions en cours : Le président présente les nouvelles actions pour 2024 :**

Le budget du programme d'actions 2024 se compose de nouvelles actions et d'actions en cours ou reportées pour un budget estimé de 146 000 euros, des recettes sollicitées de 108 900 euros soit 74 % de taux d'aides publiques et d'un autofinancement de 37 100 euros soit 26 %.

#### **ÉNERGIE : Conseil en Énergie présenté par Joël CAMART**

Il précise que cette action est glissante. Le plan de financement prévisionnel de cette action est de 40 000 euros pour un autofinancement de 8 000 euros, une aide du Fonds vert de 20 000 euros et du Leader de 12 000 euros.

#### **- ALIMENTATION – PAT présenté par Virginie CLAVEL**

Elle précise que le PAT est labellisé niveau 1 et qu'il sera nécessaire de se positionner en fin d'année sur une candidature de niveau 2 pour espérer garder la marque PAT. Elle rappelle que nous sommes sur la fin de la gestion et du paiement des dernières subventions de l'enveloppe PAT obtenues avec la Mesure 13B. Elle détaille le plan de financement prévisionnel de cette action qui est de 35 000 euros pour un autofinancement de 12 600 euros et une aide du Leader de 22 400 euros.

#### **-TOURISME : Étude dorsale présentée par Véronique MILLET**

Elle rappelle que lors du précédent vote du Budget, il avait été inscrit et voté à l'unanimité le lancement d'une « étude de faisabilité de création/maillage de chemins/voies irriguant le Pays Tolosan ». Cette action vise à permettre depuis Toulouse et les territoires limitrophes (Auch, Albi, Montauban), de relier et découvrir à pied ou à vélo le territoire. La Conférence des Présidents des EPCI du PETR Pays Tolosan a été sollicitée pour sélectionner le prestataire répondant le mieux aux critères et enjeux de notre territoire. C'est le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne qui a été sélectionné. L'étude a été lancée en 2023 et devrait se terminer pour la fin de l'année 2024.

Elle précise le plan de financement prévisionnel de cette action qui est de 25 000 euros pour un autofinancement de 5 000 euros, une aide de l'état de 7 500 euros et une aide du Leader de 12 500 euros.

#### **- ENVIRONNEMENT : Projet COL3NATUR présenté par Anne Sophie PILON**

Elle rappelle que nous avons candidaté en 2023 à l'AAP SUDOE avec nos partenaires, les communes de Bayonne, Pampelune et Vila Nova de Famalicao ainsi que les Universités de Navarre, de Seville et de Minho. Cette candidature ayant été déboutée, nous avons acté de déposer une candidature plus aboutie lors de la deuxième session en début d'année 2024. Pour mémoire, ce projet vise à démontrer l'efficacité des solutions naturelles appliquées à la construction à travers quelques projets pilotes. Il sera centré sur la problématique des bâtiments scolaires et des cours d'école.

Il sera mené sur 3 ans et se traduira concrètement par :

- Des productions de guides, de fiches travaux, de notices pour aider à la décision
- De méthodologies de projet de renaturation
- De plans et exemples de travaux applicables à nos territoires
- Et des documents et une stratégie de communication, sensibilisation et d'information à destination des équipes éducatives, des parents et élus.



Le coût de l'opération sur 3 ans est estimé à 100 000€ pour un autofinancement de 25 000€ et une aide du SUDOE et 75 000 euros. Les dépenses subventionnées correspondent pour la grande majorité à des dépenses de fonctionnement (poste du directeur qui coordonnera ce projet) et de quelques prestations (écologue, architecte, pépiniériste, communication, etc.).

### 3B– Ressources humaines présentées par Patrice LAGORCE.

Évolution des effectifs en 2024

Directeur	CDD 3ans - fin novembre 26
Gestionnaire	Titulaire FPT
Animateur LEADER	CDD 3ans - fin novembre 26
CEP	CDD 2ans - octobre 25

Le président présente le BP 2024 et propose :

- Le maintien de la participation à **1.15 euro** par habitant pour l'année **2024**.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	341 580,99 €	Excédent antérieur	21 805,76 €
Charges de personnels et frais assimilés	232 000,00 €	Atténuation de charges	6 090,00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Dotations, subventions et participations	586 925,30 €
Virement à la section investissement	1 375,07 €		
Autres charges de gestion courante	31 000,00 €		
Charges financières	1 500,00 €		
Dotations aux amortissements	7 365,00 €		
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>	<b>614 821,06 €</b>	<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>	<b>614 821,06 €</b>

  

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Report	0.00 €	Excédent d'investis. reporté	0,00 €
Immobilisations incorporelles	1 200.00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 375,07 €
Immobilisations corporelles	9 800.00 €	Excédents de foncion. capitalisé	2 259,93 €
		Amortissements	7 365,00 €
<b>TOTAL dépenses investissement</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>TOTAL recettes investissement</b>	<b>11 000.00 €</b>

Adopté à l'unanimité

## 5. Délibération : Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 lui a bien été présenté sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit être acté par délibération.

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### 6. Questions diverses

Le Président rappelle les deux prochaines dates des Conseils Syndicaux du PETR Pays Tolosan.

- Le vote du Budget le 12 avril 2024 à 18h30 à Cépet.
- Le Conseil des élections le 23 mai 2024, lieu qui sera précisé ultérieurement.

Le Président demande s'il y a d'autres questions, aucun autre point n'est soulevé.

**L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h30.**

Le Président,



Didier CUJIVES